



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cessation progressive d'activité

Question écrite n° 51095

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'application du conge de fin d'activité en faveur des maîtres contractuels à titre définitif des établissements d'enseignement privé sous contrat. L'attente de la publication d'un décret en Conseil d'Etat retarde actuellement l'accès des personnes intéressées au bénéfice des dispositions de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 (art. 20), alors que les personnels de l'enseignement public concernés en bénéficient dès à présent. En conséquence, il lui demande dans quel délai ce décret établissant l'égalité en ce domaine entre les personnels de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public sera publié.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51095

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1992